

## 51 - Cession de terrain rue Pierre Rubens au profit de la Société ALTER IMMO

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur** : La Société ALTER IMMO, représentée par M. Philippe MOULINIER, et domiciliée 32 chemin de Vieilley à Besançon, a obtenu un permis de construire portant sur la transformation de l'Hôtel «des Vallières» en logements.

Ce bâtiment occupe la totalité de la parcelle cadastrée section EK n° 90 sur laquelle il est implanté.

La Société ALTER IMMO sollicite l'acquisition d'une partie de terrain riverain, propriété de la Ville de Besançon, en vue de la réalisation d'un local vélo et d'une aire extérieure pour la dépose ponctuelle des conteneurs d'ordures ménagères.

La surface nécessaire à la réalisation de cet ouvrage nécessite l'acquisition d'une surface d'environ 72 m<sup>2</sup>, à prendre sur la parcelle cadastrée section EK n° 305 sise rue Pierre Rubens et classée en zone UZPA du PLU.

Il est proposé de céder l'emprise nécessaire à la réalisation de cette extension à la Société ALTER IMMO ou toute personne morale ou physique qui s'y substitue selon les modalités suivantes :

- cession au prix de 30 €/m<sup>2</sup> net vendeur correspondant à l'estimation de France Domaine en date du 21 avril 2011

- prise en charge des frais d'acte par l'acquéreur.

Un procès-verbal de délimitation parcellaire en cours d'élaboration précisera la surface exacte à céder.

Les recettes seront imputées au chapitre 77.824.775 00501.

Ce terrain est enregistré à l'inventaire comptable sous le n° RUE-694.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette cession
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 27 juin 2011.*